



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC**  
**CONSULTATION PUBLIQUE ET ÉCRITE**  
**ADOPTION DES RÈGLEMENTS NO 19-338, 19-339, 19-340 ET 20-352**

**Aux personnes et organismes intéressés par les projets des règlements numéros 19-338, 19-339, 19-340 et 20-352 visant respectivement la modification du plan d'urbanismes, du règlement de zonage 15-288, du règlement de lotissement suite à la demande à portée collective et le règlement 20-352 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 15-294.**

Est, par la présente, donné par la soussignée Mme Mireille Bergeron, secrétaire trésorière et directrice générale de la susdite municipalité que :

Lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, le conseil municipal a adopté les projets des règlements numéros 19-338, 19-339 et 19-340 ainsi que le premier projet de règlement 20-352.

- Le projet de règlement numéro 19-338 a pour objet de modifier de plan d'urbanisme afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement révisé.
- Le projet de règlement numéro 19-339 a pour but de modifier le règlement de zonage 15-288 et ses amendements en vigueur, afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement révisé.
- Le projet de règlement numéro 19-339 a pour but de modifier le règlement de lotissement sous le numéro 15-289 et ses amendements en vigueur, afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement révisé.
- Le premier projet de règlement numéro 20-352 a pour but de modifier le règlement sur les usages conditionnels sous le numéro 15-294 et ses amendements en vigueur, afin d'abroger les dispositions des articles 4.2 à 4.5 portant sur les fermettes.

L'assemblée publique de consultation se fera de la manière suivante :

- Par écrit. Les demandes concernant ces projets de règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 6 avril 2021 à 16 h à l'adresse courriel suivante : [info@begin.ca](mailto:info@begin.ca) ou par la poste au 126, rue Brassard Bégin Québec GOV 1B0 en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes : Nom et prénom; adresse résidentielle; numéro de téléphone; une copie d'une pièce d'identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport, certificat de statut indien, carte d'identité des Forces armées) et le numéro de règlement visé.

Les projets des règlements peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité au [www.begin.ca](http://www.begin.ca) sous l'onglet municipalité/urbanisme.

Donnée à Bégin ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2021.

Mireille Bergeron  
Secrétaire-trésorière et Directrice générale

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

*Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 16<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la Municipalité de Bégin.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-et-un.*

  
\_\_\_\_\_  
Mireille Bergeron  
Secrétaire-trésorière et directrice générale